



Procès-verbal CONSEIL DU MERCREDI 29 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze et le mercredi vingt-neuf juillet, le Conseil municipal de la Commune de Chindrieux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en mairie, sous la présidence de Mme Marie-Claire BARBIER, Maire

Présents : Mesdames BARBIER Marie-Claire, CHARVIER Angélique, DUCRUET Antoinette, GONNET Sylviane, MAZIN Catherine, MICHAUD Monique, RIVET Monique, VANWILDEMEERSCH Corinne, Messieurs COLLET Patrick, COUTABLE Fabien, RICHARD Michel, RIVET Monique, ROSSET Gaël, THONET Jean-Michel,

Excusé : Monsieur RIPOLL Robert

Madame CHARVIER est désignée secrétaire de séance.

Le dernier compte-rendu est approuvé.

Madame CHARVIER est désignée secrétaire de séance.

Il est proposé d'examiner également au cours de ce conseil les rapports du délégataire eau et assainissement ainsi que des activités nautiques de Châtillon.

Il est également proposé d'examiner deux projets de convention :

- entre la commune et le Centre de gestion de la Savoie concernant l'intervention de ce dernier dans la gestion de certains dossiers CNRCAL spécifiques.
- le projet de convention concernant la ligne de bus « Seyssel - Aix ».

Les conseillers ne formulent pas d'objection à ces ajouts.

A – Finances communales / personnel communal :

Madame le Maire présente des projets de décisions modificatives concernant trois budgets annexes : ces propositions sont liées à des opérations budgétaires d'ordre (= pas de dépenses ou de recettes réelles).

1) Décision modificative n°1 Budget Port

Madame le Maire explique au Conseil que certaines dépenses prises en charge au compte 2031 (frais d'études) en 2013 et 2014 sont liés à des travaux exécutés depuis (aménagement du parking, curage du port).

Il convient d'effectuer une opération budgétaire pour relier ces dépenses de frais d'études aux travaux correspondants, et de prévoir les crédits non inscrits au budget primitif.

Madame le Maire propose au Conseil la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
Art. 2153 (chap. 041) : + 2802 €	Art. 2031 (Chap. 041) : + 3682 €

Art 2157 (chap. 041) : + 880 €	
--------------------------------	--

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver la décision modificative n°1 du budget port.

2) Décision modificative n°1 Budget Eau

Madame le Maire précise au Conseil que l'opération budgétaire précédemment présentée concernant le budget port a été effectuée pour le budget Eau en 2014 : l'ensemble des frais d'études et d'insertion liés à des travaux effectués lors d'exercices précédents ont été reliés aux travaux correspondants dans le compte de gestion de la Commune.

En revanche, Madame le Maire explique au Conseil que, lors du vote du budget primitif, les montants prévus pour effectuer les opérations annuelle d'amortissement du budget Eau ne correspondent pas à la réalité des amortissements à prévoir en 2015, qui ont été affinés depuis. Il peut être utile de proposer la décisions modificative suivante :

Section d'exploitation

Dépenses	Recettes
Art. 6811 (chap. 042) : - 5000 € 023 (Virement à la section d'investissement) : + 5000	

Section d'Investissement

Dépenses	Recettes
	Art. 281531 (chap. 040) : - 1000
	Art. 281561 (chap. 040) : : - 4000
	023 (Virement de la section d'exploitation) : + 5000

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver la décision modificative n°1 du budget Eau.

3) Décision modificative n°1 Budget Assainissement

Madame le Maire explique au Conseil que, comme pour le budget Port, certaines dépenses prises en charge aux comptes 2031 et 2033 (frais d'études et frais d'insertion) au cours des précédents exercices sont liés à des travaux exécutés depuis (principalement Travaux d'extension du réseau sur Groisin – Rigolet)

Il convient d'effectuer une opération budgétaire pour relier ces dépenses de frais d'études et d'insertion aux travaux correspondants, et de prévoir les crédits, insuffisants au budget primitif.

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
Art. 21532 (chap. 041) : + 6 065 €	Art. 2031 (chap. 041) : + 6000
	Art. 2033 (chap. 041) : + 65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver la décision modificative n°1 du budget Eau.

4) Convention Commune / Croq'Ain pour livraison des repas à la cantine

Madame le Maire (ou Madame MICHAUD) explique au Conseil que la société Croq'Ain, qui livre les repas pour la cantine scolaire a proposé au Conseil une nouvelle convention basée sur les mêmes termes que la précédente, mais prévoyant une augmentation du tarif des repas :

- 3,35 € TTC pour les repas complets (tous les jours sauf le mardi)
- 3,08 € TTC pour le repas du mardi (ne comprenant pas le laitage).

La société Croq'Ain souhaite ainsi appliquer une augmentation de sa prestation d'environ 1,5 % Il est précisé que la dernière augmentation qui fixait les repas à 3,30 et 3,03 € date de la rentrée 2013, d'une part, et que la société Croq'Ain acte une réponse favorable à la demande faite par la Commune en 2013, et mise en place depuis, d'avoir une fois par semaine un repas sans laitage, le laitage étant fourni par une production agricole locale.

Madame le Maire propose au Conseil d'approuver la signature de cette convention et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver la nouvelle Convention Commune / Croq'Ain.

Pour cette année il est proposé de ne pas augmenter les tarifs cantine / garderie.

5) Mise à disposition du personnel communal à la CCCH dans le cadre des activités périscolaires

Madame le Maire explique au Conseil que la mise en place des activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires a été effectuée par la Communauté de Communes de Chautagne, à laquelle la Communauté de Communes a confié cette compétence.

La Commune a été sollicitée sur deux aspects : demande de mise à disposition de locaux communaux à titre gratuit, et mise à disposition de personnel communal (agents ATSEM et chargés des services périscolaires communaux) pour renforcer les intervenants. Cette mise à disposition, expérimentée au cours de l'année scolaire 2014-2015, a été effectuée avec l'accord des agents concernés pour renforcer les intervenants recrutés par la CCCH.

Il est proposé de reconduire cette mise à disposition pour deux ans. Les agents concernés ayant donné leur accord, la CAP ayant été saisie, Madame le Maire propose au Conseil d'approuver cette mise à disposition et de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition avec la CCCH. Il est précisé que la CCCH prend en charge financièrement les heures effectuées par les agents concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la mise à disposition du personnel communal à la CCCH dans le cadre des activités périscolaires.

B – Environnement / Développement durable

1) Transfert de la compétence « cours d'eau » à la CCCH

Madame le Maire explique au Conseil que la CCCH exerce actuellement la compétence « cours d'eau » en ce qui concerne les cours d'eau, en excluant les secteurs busés.

Afin de simplifier ce partage Communes / CCCH, la Commission Environnement et Développement Durable de cette dernière a travaillé sur une modification statutaire, visant à transférer l'ensemble de la compétence « cours d'eau » au niveau intercommunal en incluant les secteurs busés.

L'ensemble des cours d'eau concernés ont été identifiés (carte présentée en séance du conseil). Il est proposé d'approuver cette modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver cette modification statutaire.

C – Questions diverses

Madame MAZIN rejoint la séance.

1) Proposition de motion de la Fédération des Maires concernant la baisse des dotations

Madame le Maire explique au Conseil qu'elle a reçu un courrier de la Fédération des Maires de Savoie accompagné d'une proposition de motion concernant la baisse des dotations. La proposition de motion rappelle que le Plan d'économies lancé par l'Etat pour 2015-2017 induit une baisse des concours de l'Etat aux collectivités de 30% d'ici 2017. Elle rappelle également l'implication des communes savoyardes dans le mécanisme du fonds national de péréquation, aucune commune du département n'étant bénéficiaire. Elle souligne ainsi les conséquences probables de ce désengagement sur le maintien des services publics locaux et le niveau des investissements publics locaux.

En ce qui concerne Chindreux, en tenant compte de l'augmentation de la population, des montants réclamés à la commune au titre des mécanismes de péréquation et de la base des dotations proprement dites, on estime une perte de ressources de 40 % environ entre 2011 et 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver cette motion, qui sera annexée au PV du Conseil municipal.

Ajouts à l'ordre du jour :

- ▣ Rapport annuel DSP Eau
- ▣ Rapport annuel DSP Assainissement

Monsieur THONET présente les principaux éléments des rapports annuels Eau et Assainissement adressés par le délégataire Véolia. Ces éléments sont désormais envoyés par le délégataire sous format dématérialisé. Néanmoins, une version papier est éditée en mairie et consultable.

Les principaux éléments sont présentés par M. THONET.

Le Conseil approuve les rapports eau et assainissement 2014.

Il conviendra d'examiner lors d'un prochain conseil l'évolution des prix de l'eau et de l'assainissement.

Madame le Maire rappelle qu'elle a demandé à un bureau d'études une première approche concernant la faisabilité d'un raccordement du nord de la commune au réseau d'assainissement collectif. Des premiers éléments ont été rendus et seront prochainement présentés.

- ▣ Eléments annuels DSP « Activités Nautiques de Châtillon »

La société O Lac a présenté les principaux éléments financiers de son activité, comme le prévoit la délégation de service public.

Madame le Maire rappelle au Conseil que le contrat de délégation signé en 2012 prévoit que le gérant de la société SAS Nord du Lac, exploitant le restaurant et le complexe O Lac fournit chaque année ses comptes à la Commune.

Cette dernière réclame une redevance pour occupation du domaine public, basée sur les éléments suivants :

- 2% du Chiffre d'Affaires Hors Taxes,
- Avec un plancher annuel de huit mille Euros (8 000 €), exigible quels que soient les résultats d'exploitation du service.

Pour 2014, l'exploitant a présenté un chiffre d'affaires de 706 992,22 €.

Il convient donc de réclamer la somme de 14 139 € sur 2015, dont 4000 € dès à présent.

Le Conseil prend connaissance de ces éléments, et approuve ce rapport concernant le contrat de délégation avec la société SAS Nord du Lac.

- Madame le Maire explique au Conseil qu'elle a reçu un courrier de la Fédération des Maires de Savoie accompagné d'une proposition de motion concernant la baisse des dotations. La proposition de motion rappelle que le Plan d'économies lancé par l'Etat pour 2015-2017 induit une baisse des concours de l'Etat aux collectivités de 30% d'ici 2017. Elle rappelle également l'implication des communes savoyardes dans le mécanisme du fonds national de péréquation, aucune commune du département n'étant bénéficiaire. Elle souligne ainsi les conséquences probables de ce désengagement sur le maintien des services publics locaux et le niveau des investissements publics locaux.

En ce qui concerne Chindreux, en tenant compte de l'augmentation de la population, des montants réclamés à la commune au titre des mécanismes de péréquation et de la base des dotations proprement dites, on estime une perte de ressources de 40 % environ entre 2011 et 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver cette motion, qui sera annexée au PV du Conseil municipal.

▣ Convention financière de la ligne de transport Seyssel – Aix

Madame le Maire explique au Conseil qu'elle a reçu le projet de convention financière du service hebdomadaire du mercredi Seyssel-Aix, qui concerne les communes de Seyssel, Motz, Serrières, Ruffieux et Vions.

Celle-ci prévoit la répartition de prise en charge de la garantie financière forfaitaire versée à la société Bustours pour ce service de proximité. Le transporteur bénéficie des recettes liées au paiement d'un ticket par les usagers (2 € / usager / jour / trajet), et répercute le déficit restant au 1/5eme sur les cinq communes concernées.

Il est rappelé qu'une réflexion est en cours sur les déplacements sur le territoire de Chautagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Le Maire,
Marie-Claire BARBIER

La secrétaire de séance,
Angélique CHARVIER